

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR
Code Postal 13320

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2026-58

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2023 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air.

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2025-91 en date du 11 juillet 2025,

Vu le courriel de la « Réserve Communale de Sécurité Civile » en date du 30 avril 2026, nous informant du décès d'un membre, Monsieur BOUQUET Claude.

OBJET :
RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

ARRETE

Article Premier :

La composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air, arrêtée le 11 juillet 2025, est modifiée comme suit :

Décès de Monsieur BOUQUET Claude demeurant 1036, rue Joachim du Bellay - Domaine de la Salle - 13 320 Bouc Bel Air

Article Deux :

Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 11 juillet 2025.

Article Trois :

Le présent arrêté sera notifié :

- Au responsable de la « Réserve Communale de Sécurité Civile » de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 05 mai 2026

Mathieu RIETRI

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le 11/05/2026

